



Termes de Référence
Pour le recrutement d'un/e expert/e administratif et juridique
« Afrag - Projet de protection des enfants touchés par le séisme dans la province de
Taroudant »

Organisme : Ai.Bi. Maroc

Ai.Bi. Amis des Enfants est une association qui travaille au Maroc depuis 1994 avec des projets de coopération pour le développement au profit des enfants privés de soutien familial et qui sont accueillis dans des Établissements de Protection Sociale. Beaucoup d'entre eux ont dépassé l'âge de la majorité légale, d'autres sont en situation de handicap et il est très difficile de trouver une famille qui puisse prendre soin d'eux.

L'association met en œuvre des projets visant à la protection et à la promotion des droits des enfants, déclinés en différentes actions, destinées à plusieurs groupes cibles, à savoir : les enfants sans protection familiale ou en situation difficile (afin de les accompagner dans leur parcours de vie à l'intérieur des EPS, mais aussi dans leur réinsertion familiale et leur intermédiation sociale et professionnelle) ; les familles en situation de vulnérabilité et les mères cheffes de famille monoparentale (afin de prévenir l'abandon des enfants) ; les enfants en contact avec la loi (pour les accompagner vers une réintégration familiale et socioprofessionnelle) ; etc.

Par ailleurs, Ai.Bi. Maroc poursuit des actions de plaidoyer dans le cadre de différents collectifs et réseaux associatifs de promotion et protection des droits des enfants, dont la Plateforme CDE – Convention Droits de l'Enfant – Maroc (dont elle détient officiellement le Secrétariat depuis son lancement officiel en Octobre 2017). Ce réseau réunit des associations qui opèrent au Maroc au profit des enfants vulnérables et ont l'objectif commun de plaider pour l'amélioration des politiques de protection de l'enfance, notamment la Politique Publique Intégrée de Protection de l'Enfance au Maroc – PPIPEM, dans le respect des principes énoncés dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CDE).

1. Contexte

Le 8 septembre 2023, le Maroc a été secoué par l'un des tremblements de terre les plus dévastateurs de son histoire récente. L'épicentre était situé dans la province d'Al Haouz, à environ 70 kilomètres au sud-ouest de Marrakech. Ce séisme a causé des pertes humaines et des dégâts considérables aux infrastructures, touchant principalement la population rurale des communes rurales de la région. L'accès aux zones situées dans les hautes montagnes de l'Atlas a été rendu difficile, compliquant l'arrivée des secours.

Les effets du séisme ont également été ressentis dans la région de Souss-Massa, caractérisée par sa diversité culturelle et économique et une population majoritairement rurale et semi-rurale. Avant le séisme, cette région faisait déjà face à des défis en matière d'accès aux services de base, de taux de scolarisation et de protection sociale. Après le séisme, ses infrastructures ont été gravement endommagées, perturbant les services de base et exacerbant les vulnérabilités existantes. Les enfants ont été particulièrement affectés, beaucoup ayant perdu leurs foyers, et l'accès à l'éducation, à la santé et à la protection sociale ont été sérieusement compromis.

Le 24 mai 2024, le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) a présenté son rapport intitulé *"Protection des droits de l'enfant dans le contexte du séisme du 8 septembre 2023 – Observations et recommandations préliminaires à travers le suivi de l'espace numérique et les visites sur le terrain"*. Ce rapport contient des remarques et des recommandations pour une meilleure prise en charge des enfants touchés par le séisme d'Al Haouz. Le CNDH a souligné la nécessité de favoriser l'intérêt supérieur des enfants dans toutes les interventions, en englobant toutes les dimensions liées à la prévention et à l'atténuation des risques, et en privilégiant les solutions basées sur la famille au sens large.

Dans ce contexte, il est urgent de mettre en place des interventions spécifiques pour répondre aux besoins des populations les plus vulnérables, notamment les enfants. Il est nécessaire d'identifier les vulnérabilités existantes et de répondre aux besoins des enfants et des familles vivant dans les communes de la zone rouge touchés par le séisme. Aussi, il faut les sensibiliser, les orienter vers les services disponibles dans leur région et les former sur leurs droits de protection et la législation marocaine qui les concerne.

C'est dans ce but que l'association Amis des enfants - Ai.Bi. Maroc met en œuvre « **Afrag – Projet de protection des enfants touchés par le séisme dans la province de Taroudant** », afin d'identifier les besoins des enfants et des familles et apporter des réponses adaptées à leurs cas spécifiques, à travers la formation et l'orientation sur leurs droits et l'accès aux services de base dans la région Souss-Massa.

2. Afrag - Projet de protection des enfants touchés par le séisme dans la province de Taroudant

Le projet a pour objectif de contribuer au renforcement de la protection des enfants des communes de la zone rouge affectés par le séisme dans la province de Taroudant, en promouvant et facilitant l'accès aux droits fondamentaux et aux services de base relatifs à leur protection, éducation et santé. L'action cherche à identifier les défis, les contraintes et les besoins des enfants, familles des communes de la zone rouge affecté par le séisme, notamment par rapport à l'éventuelle perte de documents d'identité, ou à la précarité économique accrue qui augmentant les risques de non respect des droits fondamentaux des enfants, ou encore au manque de connaissance sur la protection de l'enfance et la législation marocaine. Il propose des actions spécifiques pour améliorer la situation des enfants, respecter leurs droits fondamentaux et assurer l'accès aux services correspondants.

3. Objectif de la consultation

Le projet vise à sensibiliser environ 250 entre enfants et familles vivant dans les communes de la zone rouge de la province de Taroudant. Il inclut l'identification de leurs besoins en matière de protection ainsi que des services disponibles dans la province de Taroudant et la région Souss-Massa.

L'expert(e) recruté(e) sera chargé(e) de fournir de l'assistance et de l'appui à l'équipe du projet durant toute la période de mise en œuvre. Cette assistance vise à soutenir le chef du projet dans la réalisation des activités prévues. Les objectifs de la consultation sont les suivants :

- Renforcer les compétences des intervenants sociaux dans les communes de la zone rouge susmentionnés sur la protection de l'enfance, la compréhension des rôles et responsabilités en la matière, ainsi que sur la législation et les procédures nationales de protection.
- Identifier les besoins des enfants et des familles en matière de protection de l'enfance et

d'accès aux services administratifs et juridiques disponibles dans la région.

- Fournir des sessions de sensibilisation, tant aux enfants comme aux familles, sur l'accès aux services de base, selon la législation marocaine, ainsi qu'en matière de protection de l'enfance, et de prévention des risques face auxquels se trouvent les enfants dans une situation de crise comme celle provoquée par le séisme.
- Fournir une assistance juridique aux familles pour reconstituer les documents perdus (cartes d'identité, actes de naissance, etc.), à la suite du diagnostic d'identification des besoins.

4. Mission de l'expert.e

L'expert.e recruté.e sera responsable de :

- Former les intervenants sociaux sur la protection de l'enfance, les rôles et responsabilités, ainsi que la législation internationale et nationale dans la matière, afin qu'ils puissent identifier et répondre aux besoins des enfants vulnérables, en fournissant un soutien de qualité aux eux et à leurs familles.
- Mener un diagnostic pour identifier les besoins des enfants et des familles en matière de protection de l'enfance et d'accès aux services administratifs et juridiques disponibles dans la province de Taroudant et la région Souss-Massa.
- Réaliser des sessions de formation et de sensibilisation aux enfants et familles des communes de la zone rouge susmentionnés, sur l'accès aux services de base, selon la législation marocaine, ainsi qu'en matière de protection de l'enfance, et de prévention des risques.
- Fournir un accompagnement administratif et légal personnalisé aux enfants et aux familles vulnérables, en les aidant à naviguer à travers les diverses démarches administratives et légales, ainsi que pour tout autre besoin administratif identifié lors du diagnostic, le cas échéant.

Le tout, en support de et avec le chef de projet.

5. Livrables

Les livrables à produire, à approuver par Ai.Bi. Maroc, sont les suivants :

- Rapport de la formation dispensée aux intervenants sociaux, incluant les contenus abordés, le nombre de participant.e.s et l'évaluation des compétences acquises.
- Diagnostic des besoins sur l'identification des besoins des enfants et des familles en matière de protection, avec des recommandations pour l'accès aux services administratifs et juridiques disponibles.
- Rapport d'assistance et d'accompagnement administratif et légal effectué auprès des familles cible, y compris le type de difficultés administratives auxquelles font face et les procédures administratives simplifiées proposés pour la résolution des problèmes administratif et/ou juridiques des familles.
- Rapport des sessions des focus groupent réalisés incluant les participant.e.s, les thèmes abordés, les questions soulevées, et les recommandations formulées.
- Rapport final de la prestation, incluant une évaluation de l'impact de la formation des intervenants, des interventions et des accompagnements administratifs et juridiques effectués auprès des enfants et des familles dans les communes ciblées, avec des recommandations pour des actions futures.

6. Durée de la consultation :

La présente consultation s'étalera sur une durée de 5 mois, de 1^o septembre 2024 au 30 janvier 2025, comprenant la période de préparation, mise en œuvre et reporting.

7. Lieu de l'intervention :

La prestation se déroulera dans la région Souss-Massa, dans la province de Taroudant et en particulier dans les communes identifiées dans la zone rouge touchée par le séisme.

L'expert.e pourra être une personne résidant dans la province ou, le cas échéant, devra prévoir une présence régulière dans la province.

8. Profil du/de l'expert.e:

L'experte.e devrait posséder les compétences et les qualifications suivantes :

- Diplôme en droit, sciences juridiques, sciences sociales ou toute autre spécialité apparentée.
- Expérience avérée en droit de la famille, droit de l'enfance ou domaines connexes.
- Connaissance approfondie des droits de l'enfant, du Code de la famille, de la loi sur l'état civil et de toute autre loi en vigueur au Maroc pour la protection de l'enfance et son accès aux services de base.
- Capacité à travailler avec des enfants et familles vulnérables et à faire preuve de sensibilité et d'empathie.
- Expérience dans l'organisation et gestion de focus group avec des populations vulnérables.
- Compétences en matière de conseil juridique et administratif.

Compétences linguistiques : Français, Arabe dialectal marocain, le Berbère serait un atout.

Compétences informatiques : Très bonne connaissance des applications MS Office, Internet et des équipements de bureau.

9. Composition du dossier de candidature :

1. Une note méthodologique détaillée, contenant un Plan de Travail et un calendrier ;
2. Un CV mettant en évidence les expériences pertinentes dans le domaine des présents TDR ;
3. Une offre financière détaillée sur la prestation, prix unitaire, prix total de la prestation (TTC et si applicable, incluant la TVA), en tenant compte de ces éléments et en intégrant la répartition proposée du nombre de jours travaillés aux différentes phases de la prestation, en lien avec la méthodologie proposée ;
4. Un dossier administratif du/de l'expert.e.

10. Candidature :

Les candidat.e.s intéressé.e.s doivent soumettre leur dossier par e-mail, mentionnant en objet « **Candidature expert.e administratif et juridique** », à l'adresse suivant : aibi.candidature1@gmail.com.

10. Date limite de candidature :

Les candidatures doivent être soumises au plus tard le 26 août 2024, à 18h (heure du Maroc).

En tant qu'association ayant pour vocation de défendre les droits des enfants, Ai.Bi. Maroc applique une politique de tolérance zéro à l'égard de l'Exploitation et les Abus Sexuels, la discrimination, la maltraitance, etc. Toutes ces formes de maltraitance sont incompatibles avec les normes, valeurs, principes et standards universellement reconnus et sur lesquelles repose notre association.